



2022

Rapport
du compte
financier unique
.....

Table des matières

I.	Contexte et bilan	3
II.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	4
III.	La section de fonctionnement	6
A.	Les recettes de fonctionnement	6
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole	7
2.	Dotations, subventions et participations	8
3.	Le produit de la fiscalité directe locale	10
5.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	14
6.	Les autres produits de fonctionnement	15
B.	Les dépenses de fonctionnement	17
1.	Les achats de biens et de services	18
2.	Les dépenses de personnel	18
3.	Les subventions et prestations	20
4.	Les provisions	21
5.	Les frais financiers	21
IV.	L'investissement et son financement	22
A.	Les dépenses d'investissement	22
1.	Les dépenses d'investissement par nature	22
2.	La Programmation Pluriannuelle des Investissements	22
B.	Le financement de l'investissement	26
1.	Les recettes d'investissement	26
2.	L'emprunt	28
V.	L'endettement	29
A.	Evolution de l'encours	29
B.	Capacité de désendettement	31
C.	Extinction de l'encours de dette	31
VI.	Conclusion	32

I. Contexte et bilan

L'année 2022 marque un retour à la normale des activités municipales. La fin de la pandémie COVID et l'assouplissement des protocoles sanitaires a permis de revenir à une continuité de service public qui n'avait plus été constatée depuis l'année 2019.

Cette situation a conduit d'une part à stabiliser le socle des dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics, les dépenses exceptionnelles se limitant au fonctionnement du vaccinodrome, d'autre part à constater que les produits des services, une fois retraités de certains décalages de perception, reviennent aux niveaux d'avant crise.

L'exercice écoulé a malgré tout été fortement impacté par le retour de l'inflation. La croissance des charges de fonctionnement est essentiellement liée à la progression du coût de l'énergie qui représente 80% de la progression des charges d'achats de biens et services. La masse salariale, quant à elle, progresse fortement sous l'effet principal de la revalorisation du point d'indice (+3,5%) servant de base à la détermination du salaire des fonctionnaires.

La hausse des taux d'intérêt consécutifs au resserrement des politiques monétaires n'a pas conduit à un renchérissement du coût de la dette de la Mairie de Toulouse qui a bénéficié de la politique prudentielle conduite depuis plusieurs années en matière de financement.

Les soldes intermédiaires de gestion reviennent aux niveaux de 2018-2019. Ce constat témoigne des efforts de gestion de long terme conduits par la collectivité. Ainsi, le soutien apporté par la Mairie de Toulouse aux publics fragilisés durant la crise et plus largement aux acteurs du territoire n'a pas obéré ses capacités financières, permettant ainsi la poursuite de la réalisation du programme ambitieux d'investissement qu'elle s'est fixée en début de mandat.

Pour la première année, le conseil municipal adopte un compte financier unique, et non plus un compte administratif et concomitamment le compte de gestion du comptable. Faisant partie des quelques collectivités expérimentatrices, la Mairie Toulouse a souhaité s'inscrire dans la perspective d'une mesure de modernisation visant à rapprocher la comptabilité de l'ordonnateur de celle du comptable.

II. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

En 2022, les niveaux d'épargnes progressent et retrouvent quasiment leurs niveaux d'avant crise.

Principalement impactées par la crise énergétique et l'inflation, les dépenses de fonctionnement progressent de près de 15,8 M€. La masse salariale, premier poste de charges, augmente de près de 4,7% notamment du fait de la revalorisation du point d'indice, après une évolution de +1,1% en 2021. Le montant des risques provisionnés en 2022 reste conséquent (3,1 M€), conformément à la démarche de Toulouse Métropole depuis 2020 pour la certification des comptes.

En parallèle, les recettes de fonctionnement progressent de 21,77 M€ grâce à la dynamique des bases fiscales, aux produits des services ré-ouverts normalement ainsi qu'aux dotations perçues.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt pèse sur l'épargne pour 20 M€ (+1,54 M€ par rapport à 2021).

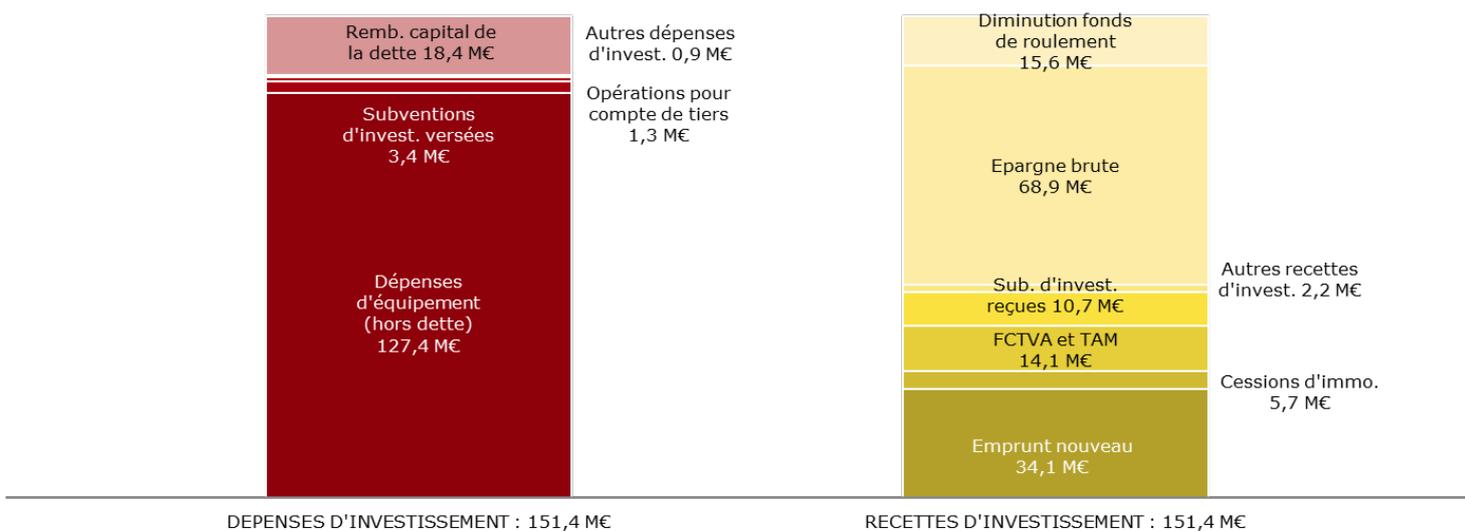
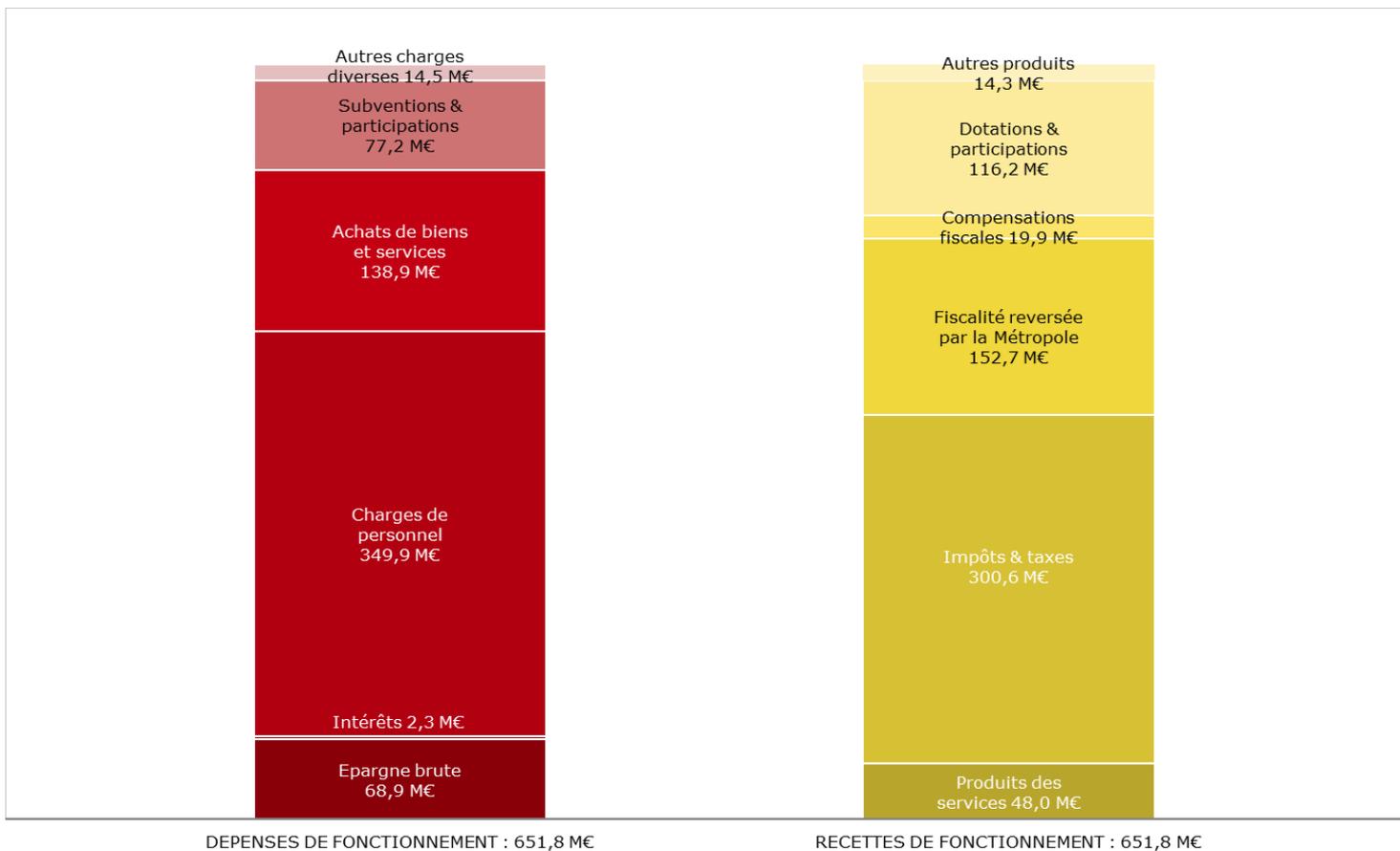
en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	596,55	617,48	601,94	629,76	651,54	3,5%	21,77
Produits des services	50,89	50,07	35,41	47,53	48,00	1,0%	0,47
Impôts et taxes	311,42	325,72	324,54	280,71	300,61	7,1%	19,90
Fiscalité reversée par la Métropole	103,79	97,59	102,10	158,69	152,69	-3,8%	-6,00
Compensations fiscales	13,12	13,78	14,09	17,96	19,92	10,9%	1,96
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	105,49	108,12	110,25	111,63	116,25	4,1%	4,62
Autres produits de gestion courante	6,01	8,47	6,75	10,64	7,94	-25,4%	-2,70
Autres recettes de fonctionnement	5,82	13,73	8,79	2,61	6,13	135,0%	3,52
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	532,44	543,50	548,77	564,74	580,53	2,8%	15,79
Achats de biens et services	126,44	128,67	119,67	132,95	138,92	4,5%	5,97
Charges de personnel	319,78	327,07	330,66	334,32	349,87	4,7%	15,55
Fonds de péréquation et autres reversements	3,86	3,46	4,21	3,21	2,79	-13,0%	-0,42
Autres charges de gestion courante	76,52	78,43	82,89	81,34	85,04	4,5%	3,70
Autres charges de fonctionnement	5,84	5,87	11,34	12,92	3,91	-69,7%	-9,01
Epargne de gestion	64,12	73,98	53,16	65,02	71,00	9,2%	5,98
Charges financières nettes	0,49	1,76	1,84	1,98	2,06	4,0%	0,08
Epargne brute	63,63	72,22	51,32	63,05	68,95	9,4%	5,90
Taux d'épargne brute	10,67%	11,70%	8,53%	10,01%	10,58%	5,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	8,05	10,55	13,59	16,94	18,40	8,6%	1,46
Epargne nette	55,58	61,67	37,73	46,11	50,55	9,6%	4,44
Taux d'épargne nette	9,32%	9,99%	6,27%	7,32%	7,76%	6,0%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	130,84	142,53	104,48	108,21	132,98	22,9%	24,77
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	40,69	59,78	41,32	37,57	32,72	-12,9%	-4,84
Emprunt nouveau	30,12	20,02	60,11	40,02	34,14	-14,7%	-5,88

Près de 133 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisés sur l'exercice soit une hausse de 24,7 % par rapport à 2021.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet de diminuer le recours à l'emprunt de 5,8 M€ en comparaison de 2021.

Au final, le fonds de roulement de l'exercice 2022 diminue de 15,6 M€.

Structure du Compte Financier Unique 2022



III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

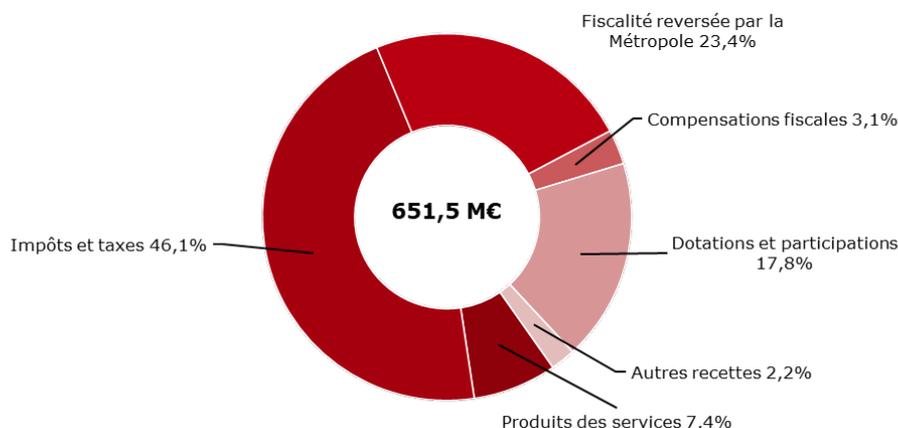
en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	50,89	50,07	35,41	47,53	48,00	1,0%	0,47
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	17,84	17,21	13,33	17,78	18,02	1,3%	0,23
Redevances et droits des services	26,43	26,00	15,58	22,37	22,76	1,7%	0,39
Mise à disposition de personnel	4,86	4,68	4,41	5,63	5,62	0,0%	0,00
Remboursement de frais	0,26	0,60	1,21	0,71	0,51	-28,6%	-0,20
Autres produits des services	1,51	1,58	0,88	1,04	1,09	4,6%	0,05
Impôts et taxes	311,42	325,72	324,54	280,71	300,61	7,1%	19,90
Fiscalité directe	265,34	275,20	280,42	233,98	241,74	3,3%	7,76
Fiscalité indirecte	45,27	50,02	43,41	46,52	58,53	25,8%	12,01
Autres impôts et taxes	0,82	0,51	0,72	0,21	0,33	58,3%	0,12
Fiscalité reversée par la Métropole	103,79	97,59	102,10	158,69	152,69	-3,8%	-6,00
Attribution de compensation	92,47	86,27	89,99	145,81	137,85	-5,5%	-7,96
Dotation de solidarité communautaire	11,32	11,32	12,11	12,88	14,84	15,2%	1,96
Compensations fiscales	13,12	13,78	14,09	17,96	19,92	10,9%	1,96
Compensation des exonérations de TF	0,84	0,88	0,88	17,39	19,01	9,3%	1,61
Compensation des exonérations de TH	11,20	11,91	12,51	0,01	0,00	-100,0%	-0,01
Autres compensations	1,08	1,00	0,70	0,55	0,92	65,8%	0,36
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	105,49	108,12	110,25	111,63	116,25	4,1%	4,62
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	69,65	70,45	71,34	72,53	74,06	2,1%	1,54
Participations	33,77	35,56	36,82	37,02	39,93	7,9%	2,91
Autres dotations et participations	2,07	2,11	2,09	2,08	2,25	8,3%	0,17
Autres produits de gestion courante	6,01	8,47	6,75	10,64	7,94	-25,4%	-2,70
Revenus des immeubles	2,27	3,26	2,84	2,53	2,12	-16,1%	-0,41
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	2,18	2,22	2,34	1,63	0,88	-45,7%	-0,74
Autres produits	1,56	2,99	1,56	6,49	4,94	-23,9%	-1,55
Autres recettes de fonctionnement	5,82	13,73	8,79	2,61	6,13	135,0%	3,52
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	596,55	617,48	601,94	629,76	651,54	3,5%	21,77

Les recettes de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élevaient, pour l'exercice 2022, à 651,54 M€ (+21,77 M€).

En 2022, elles ont été impactées à la fois dans leur structure et dans leur évolution par différents facteurs :

- L'attribution de compensation est en légère baisse compte tenu du retour à la normale des montants pris en charge au titre du personnel des services communs (régularisation en 2021 de + 6 M€) et ce malgré la mise en place de la Taxe GEMAPI par Toulouse Métropole (arrêt de la retenue sur AC au titre de cette compétence) ;
- L'assiette de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dorénavant composante quasi exclusive de la fiscalité des ménages évolue toujours favorablement en 2022 ;
- Les produits de fiscalité indirecte sont marqués par un retour à la normale des activités de jeux et un dynamisme important des transactions immobilières ;
- La Dotation Globale de Fonctionnement progresse favorablement du fait de l'évolution démographique du territoire de la Mairie de Toulouse ;
- Les produits des services sont relativement stables après une forte augmentation en 2021 liée au retour à la normale. Seule l'ouverture post COVID de certains musées en 2022 ou la réouverture suite à travaux d'autres musées génèrent une hausse d'environ 1 M€ ;
- Les participations de la CAF reviennent à des niveaux d'avant crise sanitaire pour l'accompagnement des structures petite-enfance et enfance.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers et cessions)



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a) L'attribution de compensation (AC) : 137,85 M€

L'attribution de compensation (AC) de la Mairie de Toulouse a été réajustée à l'issue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 10 novembre 2022 avec la prise en compte des éléments suivants :

- L'AC est impactée en premier lieu par la mise en place de la fiscalité GEMAPI par Toulouse Métropole qui amène à neutraliser les retenues sur AC en lien avec cette compétence. Le financement de la GEMAPI étant assuré par la taxe, la retenue sur AC n'avait plus lieu d'être (1,38 M€ en 2022).
- Enfin, la retenue au titre des services communs a été actualisée. Pour rappel, le calcul du montant des services communs de l'année N comprend désormais :
 - o la provision pour l'exercice N, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12
 - o la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 de l'année N-1

La retenue au titre des services communs s'élève à 41,85 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de compensation pour 2022 s'élève à 137,85 M€ contre 145,81 M€ en 2021.

b) La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 14,8M€

En 2022, Toulouse Métropole a voté une progression de 1,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 2,24 M€.

Cette progression s'inscrit dans le cadre des travaux de refondation du pacte financier et fiscal métropolitain.

La DSC 2022 de la Mairie de Toulouse augmente de 1,96 M€ par rapport à 2021. Elle est composée uniquement de 2 parts, la Mairie de Toulouse n'étant pas éligible à la dotation de rattrapage, dont bénéficie seulement les communes ayant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant), sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la moyenne du territoire.

Une enveloppe, dite « tronc commun », de 13,66 M€, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.

Une enveloppe dite de « garantie DGF » de 1,18 M€, attribuée aux seules communes qui bénéficient de la dotation de rattrapage « ressources ». Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	69,65	70,45	71,34	72,53	74,06	2,1%	1,54
Dotation forfaitaire	56,80	56,63	56,57	56,94	57,66	1,3%	0,72
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	7,77	8,66	9,61	10,42	11,27	8,1%	0,85
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5,07	5,16	5,16	5,16	5,13	-0,5%	-0,03
Participations	33,77	35,56	36,82	37,02	39,93	7,9%	2,91
Participations - Etat	3,47	2,46	2,52	5,59	6,39	14,3%	0,80
Participations - Autres organismes	30,20	32,71	34,21	31,29	33,42	6,8%	2,13
Autres participations	0,10	0,39	0,10	0,15	0,13	-14,9%	-0,02
Autres dotations et participations	2,07	2,11	2,09	2,08	2,25	8,3%	0,17
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	105,49	108,12	110,25	111,63	116,25	4,1%	4,62

a) Les dotations

La dotation globale de fonctionnement de la Mairie de Toulouse se compose de 3 parts :

- une dotation forfaitaire, prépondérante à 57,7 M€ ;
- une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, à 11,3 M€ ;
- une dotation nationale de péréquation, à 5,1 M€.

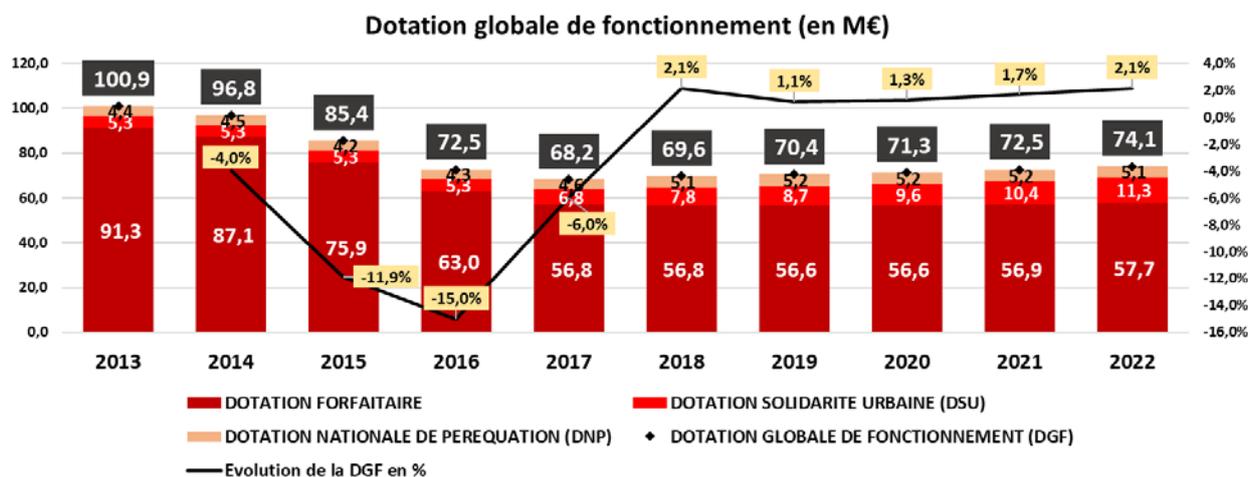
Soit une dotation totale de 74,1 M€ pour 2022, en progression de 2,1% par rapport à l'exercice précédent.

La dotation forfaitaire a connu une baisse de 11% par an en moyenne entre 2013 et 2017. Cette diminution importante est la conséquence de la contribution au redressement des comptes publics. Le montant se stabilise ensuite à partir de 2018, avant de repartir à la hausse à compter de 2021 sous l'effet d'une accélération de la croissance de la population du territoire de la commune. L'année 2022 voit la dotation forfaitaire atteindre 57,7 M€, soit une évolution de +1,3% par rapport à 2021.

Après une stabilité de son montant entre 2013 et 2016, la dotation de solidarité urbaine a quant à elle connu une progression moyenne de +14% par an sur la période 2016-2022, passant de 5,3 M€ en 2016 à 11,3 M€ en 2022. Entre 2021 et 2022, la croissance observée (+8,1%) résulte principalement de la progression de la population DGF à Toulouse en 2022 (509 966 habitants en 2022 contre 502 789 habitants en 2021).

La dotation nationale de péréquation a été intégrée en 2004 dans la DGF. Cette dotation assure une péréquation entre les communes uniquement à partir de leur richesse fiscale. Elle comprend deux parts, une part principale qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part majoration pour réduire les écarts de potentiel fiscal. La diminution de cette dotation constatée par rapport à 2021 (-0,5%) découle d'une légère réduction de l'écart entre le potentiel financier moyen par habitant du groupe démographique et celui de la commune. L'évolution de cet indicateur a un impact défavorable sur la part principale qui est cependant en grande partie contrebalancé par l'effet positif engendré par la croissance de la population DGF de la commune.

Sur la période 2013-2022, la Mairie de Toulouse s'est ainsi vue priver par l'Etat de plus de 260 M€ cumulés au titre de la DGF.



b) Les participations

Les participations connaissent une évolution favorable de +7,9% par rapport à 2021 et atteignent un montant de 39,93 M€.

La croissance des **contributions de l'Etat** (+0,8 M€ par rapport à 2021) a trois origines :

- Les aides attribuées à la cuisine centrale par France Agri Mer au titre des achats de certaines denrées (+0,18 M€) ;
- Les Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (+ 0,65 M€) à cause du décalage en 2022 du versement du 1er acompte pour l'année scolaire 2021/2022 qui aurait dû être perçu en décembre 2021 ;
- Les versements en faveur de la cité éducative NORD, en complément de celle du MIRAIL, au titre de la Politique de la Ville (+0,15 M€).

Concernant les **participations d'autres contributeurs**, les dispositifs conventionnels en vigueur avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), du Contrat Enfance et Jeunesse et de la Petite Enfance s'élevaient pour le dernier exercice à 32,17 M€, soit +2,8 % par rapport à l'année précédente, correspondant à une activité d'accueil revenue à la normale. Sont également comptabilisés dans ce poste les aides versées par le GIP pour le dispositif « Réussite Educative » (0,71 M€) et par l'ARS pour les plans en lien avec la santé et la nutrition (0,25 M€).

Enfin, les **Autres participations** sont en baisse de 0,02 M€ car le nombre d'élèves scolarisés à Toulouse mais habitant une commune périphérique a été moins important qu'en 2021, les participations des communes concernées suivent en conséquence la même tendance.

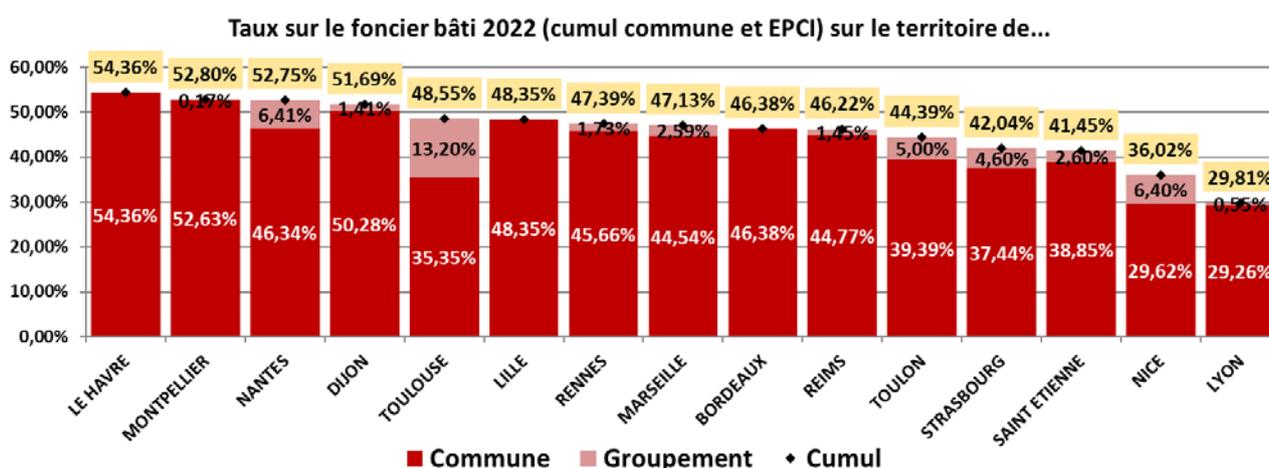
Le FCTVA (+0,17 M€) perçu au titre de dépenses de fonctionnement sur les bâtiments explique la hausse du poste **Autres dotations et participations**.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe d'Habitation (TH)	115,86	120,57	123,45	0,00	0,00	-	0,00
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	146,38	150,62	153,46	222,55	231,29	3,9%	8,74
Taxe sur Foncier Non Bâti (TFNB)	0,39	0,38	0,39	0,33	0,34	1,9%	0,01
Rôles complémentaires et suppl. TF et TH	1,66	2,55	2,10	2,61	0,69	-73,5%	-1,92
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	1,05	1,08	1,03	8,65	9,43	9,1%	0,78
Fiscalité locale directe	265,34	275,20	280,42	233,98	241,74	3,3%	7,76

Le produit fiscal 2022 s'élève à 241,74 M€, en augmentation de 3,3% (+7,8 M€) par rapport à 2021. Cette évolution est due pour l'essentiel à une progression de 3,7% du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, cette taxe représentant dorénavant 96% du produit total de la fiscalité directe locale perçue par la commune. Pour rappel, en 2021, la Mairie de Toulouse a perdu l'ensemble du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), et a bénéficié en compensation de la part départementale du foncier bâti (TFPB).

Les taux de fiscalité ménage sont communément comparés sur le périmètre consolidé (commune/métropole). Le graphique ci-dessous permet de mettre en perspective les taux consolidés de TFPB des principales villes et métropoles françaises.



En ce qui concerne le foncier bâti, la moyenne nationale des taux consolidés Ville/Métropole de l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants est de 43,21 % en 2022 sur le territoire métropolitain (hors Paris). Le taux agrégé Mairie de Toulouse/Métropole est de 48,55 %. Dans l'échantillon présenté, seules les Métropoles de Bordeaux et de Lille et la Communauté urbaine du Havre n'ont pas opté pour l'instauration d'une taxe foncière.

Le territoire de Toulouse se classe en cinquième position de l'échantillon en termes de montant du taux d'imposition de taxe foncière 2022. **Il était cependant en douzième position en 2020, avant le transfert en 2021 du taux départemental de foncier bâti** dont le niveau était l'un des plus élevés (21,9 %) par comparaison aux autres départements métropolitains, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin d'assurer une neutralisation de ce transfert de taux, un coefficient correcteur vient s'appliquer au produit de foncier bâti perçu. Pour la Mairie de Toulouse, ce dispositif implique qu'une partie du produit assis sur le territoire communal n'est pas effectivement perçu par la commune (pour 2022, cette partie de la taxe cotisée par les Toulousains mais ne profitant pas à la Mairie s'élève à 33 M€) soit approximativement 20 % du produit provenant de la part départementale.

4. Evolution du poids des cotisations de fiscalité locale des ménages entre 2013 et 2022

Le poids des cotisations des ménages a sensiblement évolué à plusieurs titres entre 2013 et 2023 parmi lesquels :

- La suppression de la taxe d'habitation entre 2018 et 2023
- La hausse des taux d'imposition en 2015 pour la Mairie de Toulouse et en 2015 et 2016 pour Toulouse Métropole
- La liaison entre l'inflation et la revalorisation des valeurs locatives qui a été accélérée en 2022

L'analyse suivante permet de mesurer l'impact sur quatre catégories de contribuables. Elle est réalisée à partir de la valeur locative moyenne connue en 2013 sur la commune de Toulouse à savoir 3 333 €. A titre d'exemple, une telle valeur locative correspond à :

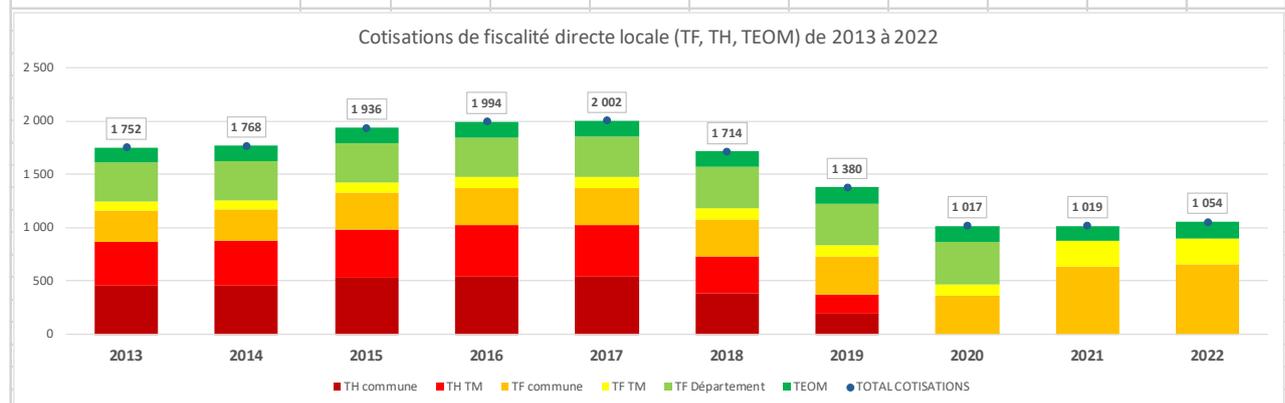
- Un appartement de 4 pièces de 80 m² dans le quartier des Sept Deniers construit en 1976 ;
- Une maison de 73 m² avec garage dans le quartier de la Roseraie construite en 1955.

Les cotisations calculées prennent en compte :

- La suppression de la TH pour un contribuable dont le revenu fait partie de 80% les plus faibles et dont le dégrèvement a été fait entre 2018 et 2020 (pour les 20% restant le dégrèvement de TH a été opéré entre 2021 et 2023) ;
- Le nombre de personnes à charge qui varie selon les cas présentés et qui impacte les abattements à la TH ;
- Les variations de taux appliquées sur la période ;
- L'actualisation annuelle des valeurs locatives.

Exemple 1 : propriétaire (2 adultes) sans enfants

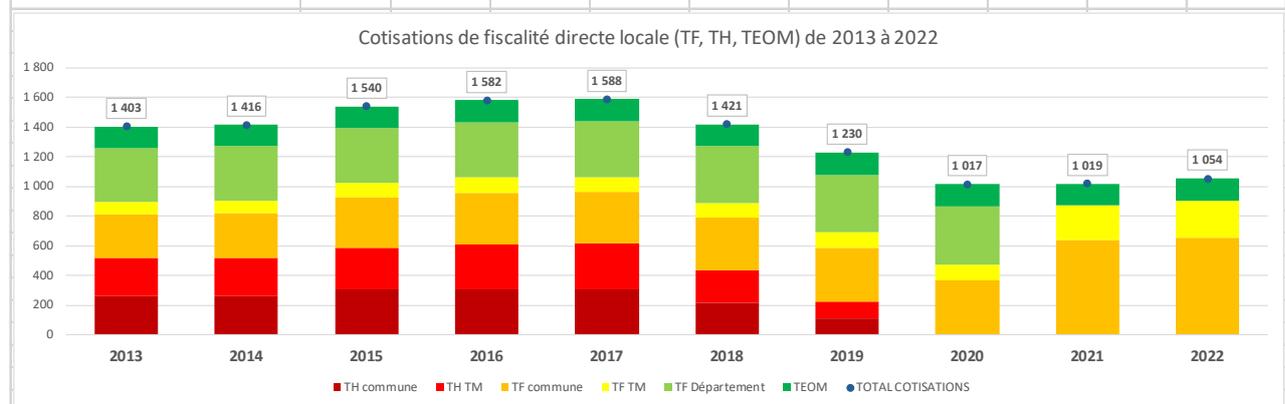
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH commune	456	460	534	539	541	383	196	0	0	0
TH TM	409	413	448	484	486	344	176	0	0	0
TF commune	294	297	344	348	349	353	361	364	636	658
TF TM	86	87	95	102	103	104	106	107	237	246
TF Département	365	368	372	375	377	381	390	393	0	0
TEOM	142	143	144	146	146	148	151	153	146	151
TOTAL COTISATIONS	1 752	1 768	1 936	1 994	2 002	1 714	1 380	1 017	1 019	1 054
Variation/N-1		16	168	58	8	-288	-334	-363	2	35
%		0,90%	9,53%	2,98%	0,40%	-14,38%	-19,49%	-26,29%	0,20%	3,40%
Variation/2013		16	184	242	250	-38	-372	-735	-733	-698
%		0,90%	10,52%	13,81%	14,27%	-2,16%	-21,23%	-41,94%	-41,82%	-39,85%



Le contribuable économise 698 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 1883 euros sur la période.

Exemple 2 : propriétaire (2 adultes) avec 2 enfants

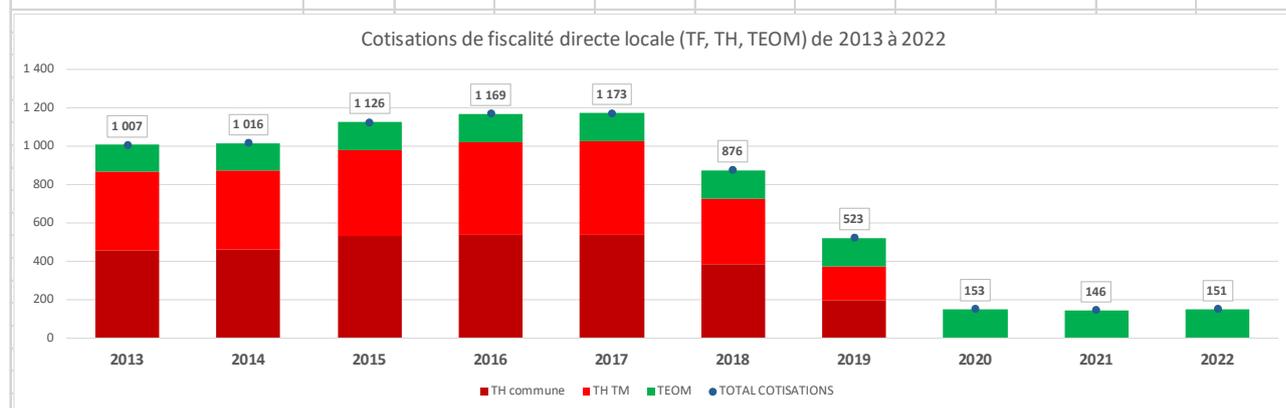
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH commune	261	263	306	309	310	219	112	0	0	0
TH TM	256	258	280	302	304	215	110	0	0	0
TF commune	294	297	344	348	349	353	361	364	636	658
TF TM	86	87	95	102	103	104	106	107	237	246
TF Département	365	368	372	375	377	381	390	393	0	0
TEOM	142	143	144	146	146	148	151	153	146	151
TOTAL COTISATIONS	1 403	1 416	1 540	1 582	1 588	1 421	1 230	1 017	1 019	1 054
Variation/N-1		13	124	42	6	-167	-191	-213	2	35
%		0,90%	8,74%	2,72%	0,40%	-10,53%	-13,43%	-17,31%	0,20%	3,40%
Variation/2013		13	136	178	185	17	-173	-386	-384	-350
%		0,90%	9,72%	12,70%	13,15%	1,24%	-12,35%	-27,53%	-27,38%	-24,91%



Le contribuable économise 350 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 764 euros sur la période.

Exemple 3 : locataire (2 adultes) sans enfants

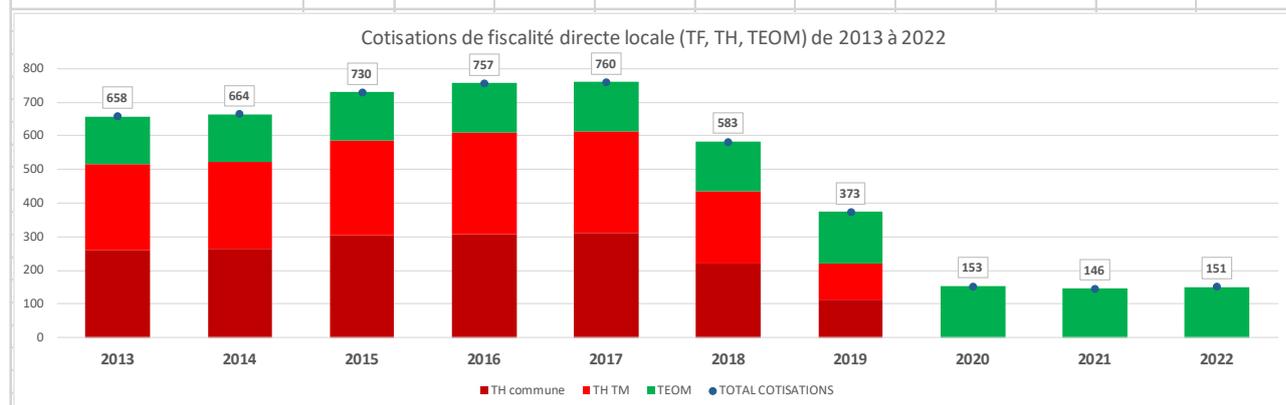
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH commune	456	460	534	539	541	383	196	0	0	0
TH TM	409	413	448	484	486	344	176	0	0	0
TEOM	142	143	144	146	146	148	151	153	146	151
TOTAL COTISATIONS	1 007	1 016	1 126	1 169	1 173	876	523	153	146	151
Variation/N-1		9	110	43	5	-298	-353	-370	-7	5
%		0,90%	10,84%	3,81%	0,40%	-25,38%	-40,26%	-70,82%	-4,52%	3,40%
Variation/2013		9	119	162	167	-131	-484	-854	-861	-856
%		0,90%	11,84%	16,10%	16,57%	-13,01%	-48,04%	-84,84%	-85,52%	-85,03%



Le contribuable économise 856 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 2728 euros sur la période.

Exemple 4 : locataire (2 adultes) avec 2 enfants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH commune	261	263	306	309	310	219	112	0	0	0
TH TM	256	258	280	302	304	215	110	0	0	0
TEOM	142	143	144	146	146	148	151	153	146	151
TOTAL COTISATIONS	658	664	730	757	760	583	373	153	146	151
Variation/N-1		6	65	27	3	-177	-209	-221	-7	5
%		0,90%	9,85%	3,71%	0,40%	-23,32%	-35,92%	-59,12%	-4,52%	3,40%
Variation/2013		6	71	98	101	-76	-285	-506	-512	-508
%		0,90%	10,84%	14,95%	15,41%	-11,50%	-43,28%	-76,81%	-77,86%	-77,11%



Le contribuable économise 508 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 1609 euros sur la période.

Dans chacun des exemples ci-dessus apparaît une baisse sensible des cotisations. Les principaux bénéficiaires sont les locataires qui ne contribuent plus qu'à la TEOM. La

suppression de la taxe d'habitation est moins avantageuse pour les ménages ayant des enfants car ces contribuables bénéficiaient de forts abattements au titre des personnes à charge.

La suppression de la TH et la stabilité fiscale de la Maire de Toulouse depuis 2015 constitue les facteurs de cette diminution et cela malgré la forte revalorisation des valeurs locative à partir de 2022, l'ensemble des contribuables bénéficiant ainsi de gains de pouvoir d'achat.

Au total, les contribuables toulousains bénéficient en 2022 de 117 millions d'euros d'économies d'impôts.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité indirecte	45,27	50,02	43,41	46,52	58,53	25,83%	12,01
Taxe add. droits de mutation et publicité foncière	25,59	29,77	29,54	31,69	36,57	15,4%	4,88
Taxe sur l'électricité	8,50	9,03	8,38	7,56	9,82	30,0%	2,27
Prélèvement sur les produits des jeux	7,17	7,53	4,87	3,54	7,76	119,4%	4,22
Taxes locale sur la publicité extérieure	1,99	2,37	0,00	2,01	1,97	-1,9%	-0,04
Droits de place	1,92	1,24	0,52	1,63	2,31	42,2%	0,69
Autres taxes indirectes	0,08	0,08	0,09	0,09	0,09	2,6%	0,00
Autres impôts et taxes	0,82	0,51	0,72	0,21	0,33	58,3%	0,12
Fiscalité indirecte et autres taxes	46,08	50,52	44,12	46,73	58,86	25,97%	12,14

Le produit de la fiscalité indirecte et des autres taxes est de 58,86 M€ sur l'exercice 2022, en hausse de près de 26 % (+12,1 M€) par rapport à 2021.

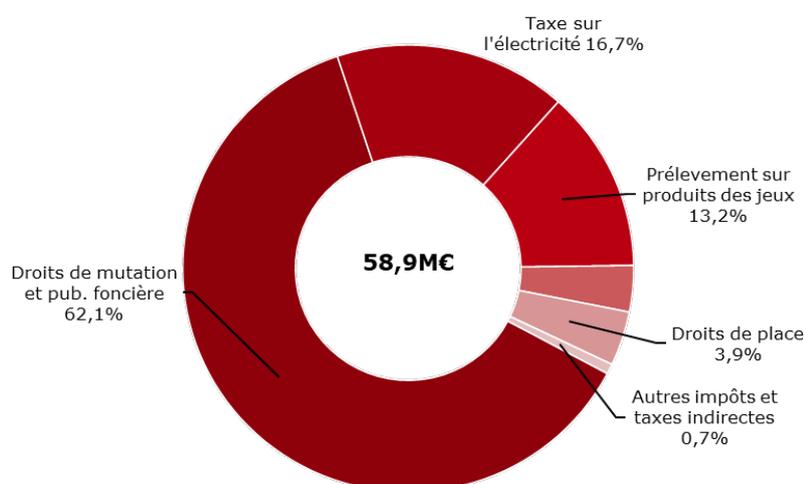
La taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière, qui constitue plus de 60 % des produits de la fiscalité indirecte, connaît une forte évolution avec une croissance de 15,4 % en 2022, et atteint 36,57 M€. Cette évolution témoigne du maintien d'une forte dynamique du marché immobilier toulousain.

Le produit de la taxe sur l'électricité s'élève à 9,82 M€ en 2022. Une partie du produit relatif à l'exercice 2021 ayant été perçu sur l'exercice 2022, ce produit a évolué d'environ +6% à périmètre constant par rapport à 2021 (contre +30% au compte administratif).

Le prélèvement sur les produits des jeux atteint 7,76 M€ en 2022 (soit +4,2 M€), et retrouve ainsi son niveau habituel après une baisse de rendement due à la fermeture du Casino Barrière sur une période conséquente.

Enfin, la taxe sur la publicité extérieure (1,97 M€ en 2022) connaît une stabilité de son produit par rapport à 2021, tandis que les droits de place pour les marchés repartent à la hausse (2,31 M€ en 2022) et dépassent leur niveau de 2017-2018. La création de 3 nouveaux marchés de plein vent (Légion d'Honneur, Héraclès, Cartoucherie, 2ème jour de tenue pour Arnaud Bernard...) explique la tendance.

Répartition des impôts et taxes indirects par nature



6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	17,84	17,21	13,33	17,78	18,02	1,3%	0,23
Redevance d'occupation du domaine public	3,78	4,06	3,25	4,67	4,74	1,4%	0,06
Red. stationnement et forfait post-stationnement	7,75	8,75	7,17	9,67	9,44	-2,4%	-0,23
Autres redevances d'utilisation du domaine	6,30	4,40	2,91	3,43	3,84	11,7%	0,40
Redevances et droits des services	26,43	26,00	15,58	22,37	22,76	1,7%	0,39
Red. et droits des services à caractère culturel	2,58	2,30	1,02	0,90	2,00	121,3%	1,09
Red. et droits des services à caractère sportif	2,54	2,05	1,12	1,87	1,66	-11,7%	-0,22
Red. et droits des services à caractère social et de loisirs	5,79	5,83	4,06	5,26	5,44	3,5%	0,18
Red. et droits serv. périscolaires et d'enseignement	15,01	15,30	8,95	13,86	13,04	-5,9%	-0,82
Autres redevances et droits des services	0,50	0,52	0,44	0,48	0,63	31,7%	0,15
Mise à disposition de personnel	4,86	4,68	4,41	5,63	5,62	0,0%	0,00
Au groupement de communes de rattachement	4,39	4,26	4,01	5,22	4,67	-10,5%	-0,55
Autres mises à disposition	0,48	0,42	0,40	0,40	0,95	135,6%	0,55
Remboursement de frais	0,26	0,60	1,21	0,71	0,51	-28,6%	-0,20
Par le groupement de communes de rattachement	0,13	0,48	1,06	0,54	0,34	-36,2%	-0,19
Autres remboursements de frais	0,12	0,12	0,14	0,17	0,16	-4,6%	-0,01
Autres produits des services	1,51	1,58	0,88	1,04	1,09	4,6%	0,05
Produits des services	50,89	50,07	35,41	47,53	48,00	1,0%	0,47

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont en très légère hausse par rapport à ceux de l'exercice 2021 (+1%), et s'élèvent à 48 M€ contre 47,53 M€ l'année précédente. Les volumes constatés en 2019 sont quasiment retrouvés.

Après un retour à des niveaux habituels en 2021, **les redevances et recettes relatives à l'utilisation du domaine public** affichent une relative stabilité avec un montant total de 18,02 M€ :

- les redevances de stationnement n'évoluent globalement pas par rapport à 2021 et s'élèvent à 7,74 M€. Le forfait post-stationnement perçu par Toulouse Métropole et pour lequel la Maire de Toulouse se voit indemniser des frais de gestion est en légère baisse de 8% en 2022 (-0,16 M€) pour atteindre 1,70 M€. Cela s'explique par le fait que le montant de la recette perçue est proportionnel aux frais de gestion mobilisés pour ce service, lesquels ont été en baisse en 2022;

- les redevances de publicité sur mobilier urbain croissent de 0,06 M€ pour atteindre 4,74 M€ ;
- les recettes relatives à l'occupation commerciale du domaine public (marchés, commerçants, restaurateurs, taxis, etc.) évoluent à la hausse de 0,4 M€ et s'élèvent à 3,84 M€ mais n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise.

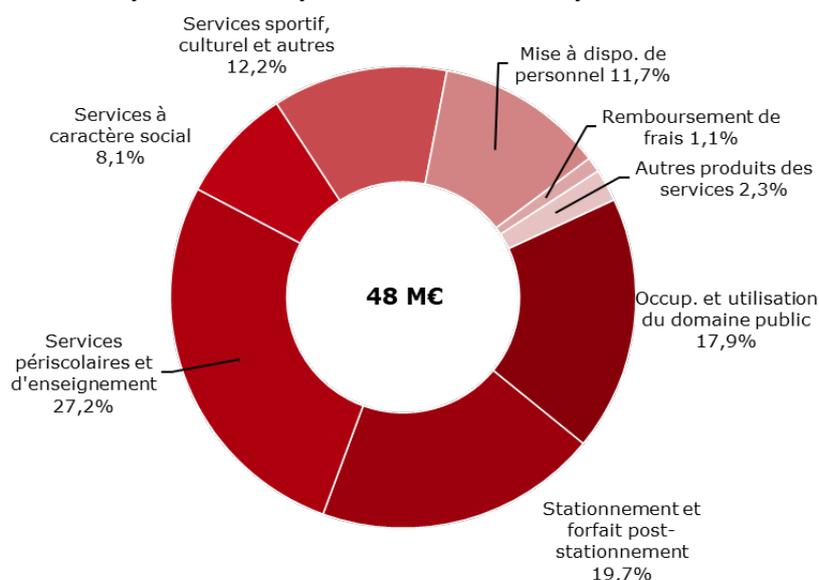
Les redevances et droits de services affichent une évolution favorable de + 1,17%, soit +0,39 M€ par rapport à 2021 :

- Le domaine de la culture a repris en 2022 une activité plus intense et l'impact sur les recettes est immédiat avec une hausse de 121,3% pour les porter à près de 2 M€. Les actions socioculturelles proposées dans les centres culturels municipaux sont les plus concernées par la tendance avec une hausse de 0,60 M€ des contributions perçues des participants. Les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional évoluent de près de +75% (+0,21 M€) pour atteindre 0,49 M€. Enfin, la réouverture des musées et des boutiques associées a, quant à elle, permis une augmentation de 0,26 M€ des encaissements entre 2021 et 2022 ;
- Les redevances et droits des services à caractère sportif marquent une baisse de 0,22 M€ par rapport à 2021, du fait d'un décalage au début d'année 2023 des facturations au Département et à la Région pour l'utilisation des piscines par les élèves des collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022. Retraitées de ce point, les recettes de ce poste sont en légère hausse ;
- Les produits des services à caractère social affichent un regain de 3,5 % soit +0,18 M€ par rapport à 2021, dont +0,21 M€ liés à la hausse des participations des familles sur les prestations Petite Enfance et - 0,03 M€ sur les prestations Enfance-Loisirs ;
- Les recettes liées aux services périscolaires et d'enseignement (constituant près de 27 % du total des produits des services) connaissent une baisse de 0,82 M€ (- 5,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Les régularisations d'impayés ont été moins importantes en 2022 qu'en 2021 sur la restauration scolaire, d'où une diminution de 0,39 M€ sur ce poste. Concernant l'éducation, l'évolution des produits est de -0,55 M€ dont une partie (-0,3 M€) est à imputer à la baisse de fréquentation et l'autre partie (-0,25 M€) à un volume de régularisation d'impayés en baisse par rapport à 2021. Le delta provient des financements complémentaires issus des classes découvertes.

Enfin, il est à noter que **les refacturations de personnel mis à disposition** par la Mairie sont stables sur l'exercice 2022. Cela est lié à une baisse de la facturation par Toulouse Métropole en 2022 au titre du personnel mutualisé (-0,55 M€ pour un total de 4,67 M€, après une hausse en 2021 liée à la régularisation d'une erreur matérielle) couplée à une refacturation à la SPL Le Métronum du personnel anciennement affecté à la direction des Musiques (0,57 M€).

Les remboursements de frais ainsi que les autres produits des services tendent à retrouver des valeurs connues avant la crise sanitaire, Toulouse Métropole n'ayant plus à rembourser à la ville les équipements de protection contre la COVID (0,25 M€ en 2021).

Répartition des produits des services par nature



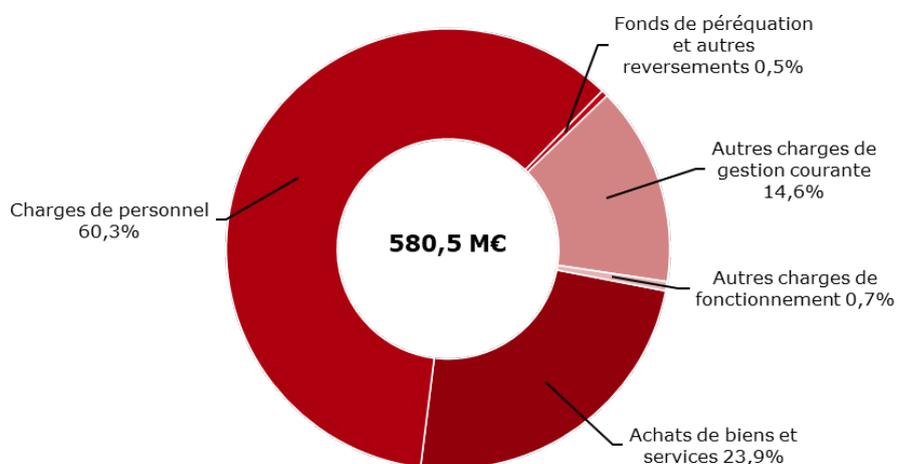
B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et services	126,44	128,67	119,67	132,95	138,92	4,5%	5,97
Charges de personnel	319,78	327,07	330,66	334,32	349,87	4,7%	15,55
Fonds de péréquation et autres reversements	3,86	3,46	4,21	3,21	2,79	-13,0%	-0,42
Autres charges de gestion courante	76,52	78,43	82,89	81,34	85,04	4,5%	3,70
Autres charges de fonctionnement	5,84	5,87	11,34	12,92	3,91	-69,7%	-9,01
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	532,44	543,50	548,77	564,74	580,53	2,8%	15,79

Les dépenses de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2022, à 580,53 M€ soit une hausse de 2,8%. L'inflation et la crise énergétique ont impacté la plupart des postes participant au déploiement des compétences municipales.

La progression des dépenses de personnel à hauteur de 4,7 % fait suite notamment aux mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat. La masse salariale représente 60,3 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (hors frais financiers)



1. Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de services, qui pèsent pour près de 23,9% dans les dépenses réelles de fonctionnement, connaissent une hausse de 4,5% (+5,97 M€) par rapport à l'exercice 2021.

La crise énergétique et l'inflation en sont les principaux motifs. Ainsi, le niveau des tarifs de l'électricité, du gaz et des combustibles représente plus de 5,2 M€ soit 87% de l'évolution de ce poste de dépenses.

Il s'agit des frais engendrés par le fonctionnement des bâtiments municipaux (+3,05 M€ d'électricité, + 1,66 M€ de gaz, + 0,53 M€ de chauffage urbain et de combustible). Malgré la hausse tarifaire, la charge du parc d'éclairage public quant à elle, marque une baisse de 0,05 M€ et souligne l'effet des modifications opérées sur les installations municipales notamment avec le déploiement d'un parc de leds.

Les dépenses alimentaires, principalement consacrées à la restauration scolaire, affichent une hausse de 1,2 M€ du fait du prix des denrées.

Les frais de déplacement et de mission des agents sont en hausse de 44% pour atteindre 0,89 M€ mais sont encore en deçà des niveaux d'avant crise (1,4 M€ en 2019).

Enfin, la croissance des montants remboursés par la Ville à Toulouse Métropole (+0,67 M€) s'explique principalement par les refacturations du parc auto (+0,3 M€), de la mise en sécurité des matchs du Stadium (+0,15 M€) ainsi que de l'imprimerie (+0,1M€).

2. Les dépenses de personnel

i. Evolution des effectifs

Effectifs permanents : l'effectif moyen constaté en 2022 se situe à 6 568 ETP* soit +31,1 ETP (+0,4%) par rapport à l'effectif 2021. Cette évolution traduit notamment l'augmentation des effectifs de la Police Municipale (pour mémoire +100 agents sur la période 2021-2024).

* hors assistantes maternelles

Effectifs non permanents : l'évolution des agents non permanents est de + 223 ETP en moyenne par rapport à 2021 soit une évolution de + 17 %.

Cette évolution s'explique principalement :

- ✓ par les besoins spécifiques liés à la crise sanitaire et la mise en place d'un vaccinodrome (172 ETP non permanents) au 1^{er} trimestre 2022 ;
- ✓ par le besoin de recours à des non-titulaires sur les métiers de la Petite Enfance en raison des difficultés pour recruter des personnels titulaires.

ii. Evolution de la masse salariale

Globalement, pour l'année 2022, les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 349,8 M€ soit une progression de + 4,6% par rapport à 2021 (334,3 M€).

Cette évolution correspond principalement à l'accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de façon plus marquée aux mesures gouvernementales liées au pouvoir d'achat avec notamment la revalorisation du point d'indice:

- l'impact de la revalorisation du point d'indice est estimé pour 2022 à 5,16 M€ ;
- la mise en place et le fonctionnement d'un vaccinodrome, dans le cadre de la crise sanitaire représente 2,1 M€ ;
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) atteint 2,8 M€ ;
- l'augmentation des effectifs permanents : 1,5 M€ ;
- la mise en place de l'indemnité inflation : 0,65 M€.

iii. Evaluation du coût des Services Communs

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Ville) s'établit à 41,85 M€ pour l'année 2022. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

iv. Charges de mutualisation

Au titre du schéma de mutualisation, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2022 à 9,5 M€, soit un montant de refacturation net de 4,59 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Dans le sens inverse, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2022 un montant de refacturation net de 4,4 M€ (montant brut 9,3 M€).

v. Charge globale du personnel affecté aux actions municipales : 391,4 M€

Afin de déterminer la charge globale du personnel affecté aux actions municipales, il est nécessaire d'ajouter à la masse salariale constatée sur le chapitre budgétaire dédié (349,8M€), la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (41,8 M€), dont la charge est refacturée à la Mairie de Toulouse par une diminution d'Attribution de Compensation, ainsi que le solde des refacturations des charges de personnel liées aux services mutualisés (-0,19 M€).

Au global, les actions municipales nécessitent la mobilisation de 391,4 M€ de dépenses de personnel soit une évolution de +7% par rapport à 2021.

3. Les subventions et prestations

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions et participations	71,76	73,02	75,60	75,96	77,20	1,6%	1,25
Subventions de fonct. au CCAS	18,11	18,33	19,53	18,83	19,10	1,5%	0,27
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	5,39	4,54	4,61	4,68	4,68	0,0%	0,00
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	40,96	42,83	44,16	42,58	40,62	-4,6%	-1,95
Participations obligatoires	6,15	6,35	6,36	8,59	8,18	-4,7%	-0,41
Autres subventions	1,15	0,98	0,93	1,29	4,62	259,0%	3,33
Autres charges de gestion courante	4,76	5,40	7,29	5,38	7,84	45,6%	2,45
Autres charges de gestion courante	76,52	78,43	82,89	81,34	85,04	4,5%	3,70

Les subventions et participations sont en légère hausse de 1,6%, soit +1,25 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La **subvention au Centre Communal d'Action Sociale** affiche une augmentation de 0,27 M€ par rapport à 2021, en phase avec la trajectoire pluriannuelle de la contribution municipale définie entre la Mairie de Toulouse et le CCAS.

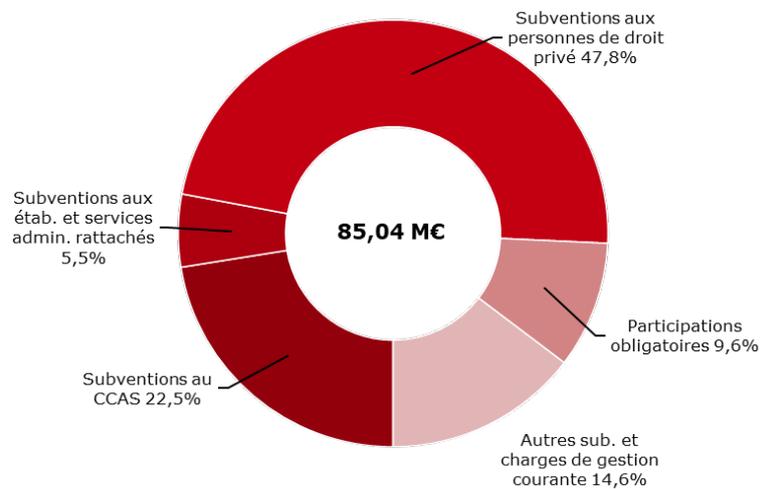
Les **subventions aux personnes de droit privé** sont en diminution de 4,6% en 2022. Cette tendance s'explique par la fin des aides exceptionnelles allouées par la Mairie de Toulouse durant la crise sanitaire à destination du monde associatif culturel (- 1,23 M€) mais également des prestataires intervenant pour la gestion des CLAE et des structures Petite Enfance (-1 M€). Près de la moitié des crédits (20,53 M€) sont alloués aux structures portant des activités liées à la Petite Enfance et à l'Enfance.

Les contributions aux établissements scolaires privés (6,16 M€ contre 6,5 M€ en 2021) expliquent l'évolution (-4,7%) du poste **participations obligatoires**. La contribution au syndicat gérant le musée des Abattoirs reste quant à elle stable à 2,02 M€.

Les **autres subventions** ont été marquées par le versement de 3,01 M€ à la SPL Le Métronum dans le cadre du contrat de concession relatif à la gestion de l'établissement associé ainsi qu'à l'organisation du festival Rio Loco et par les subventions exceptionnelles au Syndicat Mixte Les Abattoirs pour l'organisation des grandes expositions Niki de Saint Phalle et Giacometti (0,43 M€).

Enfin les **autres charges de gestion courante** progressent de 2,45 M€. Elles intègrent notamment les créances admises en non-valeur, en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 1,32 M€) pour atteindre 1,9 M€ (sont principalement concernés les services de garderies, crèches et cantines) et les charges (+1,66 M€) relatives aux contrats de licences informatiques et d'autres redevances ou droits d'auteur, jusqu'alors imputées en section d'investissement.

Répartition des subventions et participations par nature



4. Les provisions

En 2022, la Mairie de Toulouse a poursuivi sa démarche de provisionnement, en parallèle de celle initiée par Toulouse Métropole dans le cadre de la certification des comptes, et a ainsi passé de nouvelles provisions pour un montant global de 3,11 M€ dont :

- 1,80 M€ au titre des charges de personnel pour les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels. Ces provisions feront l'objet d'une reprise par la suite pour couvrir le coût que la collectivité supportera du fait des conditions de consommation des droits ouverts aux personnels concernés,
- 1,31 M€ pour les contentieux en matière de commande publique, urbanisme, personnel et organisation des institutions.

En parallèle, les reprises de provision se sont élevées à 3,4 M€, dont 0,43 M€ d'admissions en non-valeur, 1,60 M€ de jugements définitifs dans le cadre de contentieux et 1,40 M€ au titre des créances douteuses.

5. Les frais financiers

Les frais financiers progressent de 0,33 M€ pour atteindre 2,31 M€, en lien avec l'évolution de l'encours de dette et de ses conditions.

Ce poste reste faible au regard des dépenses globales de fonctionnement (0,33 %).

IV. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	125,89	132,18	98,60	102,75	127,37	24,0%	24,61
Immobilisations incorporelles	5,73	5,05	6,50	10,02	7,21	-28,0%	-2,81
Immobilisations corporelles et en cours	120,16	127,13	92,09	92,73	120,15	29,6%	27,42
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,07	0,29	1,31	359,5%	1,03
Subventions d'investissement versées	2,38	8,49	5,10	4,06	3,45	-15,1%	-0,61
Autres dépenses d'investissement	2,57	1,86	0,71	1,12	0,86	-22,9%	-0,26
Dépenses d'investissement (hors dette)	130,84	142,53	104,48	108,21	132,98	22,9%	24,77

En 2022, les 133 M€ d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

- **128,6 M€ de dépenses d'investissement** pour :
 - o **des immobilisations incorporelles (chapitre 20) constituées essentiellement d'études pour un montant de 7,2 M€** : pour le schéma directeur du numérique, ainsi que les études préliminaires d'opérations structurantes dont le poste de police municipale ;
 - o **des travaux en cours (chapitre 23) pour un montant de 32,5 M€** : relatifs notamment aux travaux de construction et d'extension de groupes scolaires ;
 - o **des immobilisations corporelles terminées (chapitre 21) pour un montant de 87,6 M€** : notamment l'entretien courant des équipements, le renouvellement du parc automobile, la programmation des jardins et espaces verts, l'accessibilité aux installations publiques, le programme de rénovation du patrimoine bâti scolaire, d'équipements sportifs, sociaux et culturels ;
 - o **des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) pour un montant de 1,3 M€** : cela concerne les dépenses en matière d'hygiène et de santé, les travaux de dévoiement d'éclairage public et les travaux d'office sur l'IGH de Jean Jaurès ;
- **0,833 M€ d'opérations financières** qui retracent les mouvements financiers et les participations au capital ;
- **3,5 M€ de subventions d'équipements versées.**

2. La Programmation Pluriannuelle des Investissements

En 2022, le niveau d'investissements de la Mairie de Toulouse est de 133 M€, soit en augmentation de 24,7 M€ par rapport à 2021. L'exécution annuelle de la PPI délibérée est de 14 % et l'exécution cumulée (2021-2022) de 25,55 %.

En considérant les principales évolutions par axe, il ressort que :

- **Les investissements en matière de « sécurité et tranquillité » sont de 23,3 M€** ce qui représentent près de 32 % de la PPI délibérée, soit le plus fort taux de réalisation de la PPI en 2022 :
 - o 15 M€ sont dédiés à la réalisation du poste de police municipale (14 M€ pour l'acquisition de l'ensemble Wooden Park et 0,09 M€ pour la fourniture du mobilier) ;
 - o 1 M€ pour l'immeuble de Grande Hauteur à Jean Jaurès ;
 - o 1 M€ pour le nouveau plan caméras (sur une trentaine de sites) ;
 - o L'éclairage public maintient son programme d'investissement annuel à hauteur de 4,6 M€.

- **Les équipements relatifs à l'animation de la « vie de quartier et proximité » sont de 62,7 M€ en 2022**, soit 12,7 % du cadrage PPI de 494 M€ :
 - o **16,5 % des investissements concernent la politique éducative pour 47 M€.** Plus de 20 M€ sont des investissements récurrents (programmation annuelle de travaux courants, maintenance, mobilier scolaire, mobilier informatique), et plus de 27 M€ concernent la construction et l'extension de groupes scolaires (3,9 M€ pour la construction de groupes scolaires, 3 M€ pour les groupes scolaires provisoires, 6 M€ pour le groupe scolaire Alphand, 6,2 M€ pour le groupe scolaire La Barigoude, 3,5 M€ pour le groupe scolaire Dortis, 2,6 M€ pour le groupe scolaire St Simon), et les études sur les groupes scolaires Jolimont, Benezet, Ranguel et Ancely ;
 - o **3,8 M€ sont dédiés aux investissements sur les équipements sportifs.** Concernant les équipements sportifs, 2 M€ sont consacrés aux investissements courants, 0,08 M€ au titre des études du plan piscine (Toulouse Lautrec, Pech David, Chapou) et 0,6 M€ pour l'acquisition de terrains pour le stade Georges Aybram ;
 - o Les dépenses au titre de **l'action territoriale restent sensiblement au même niveau qu'en 2021 (5,5 M€) ;**
 - o **2 M€ concernent des investissements solidaires** au titre notamment des aides au logement (0,5 M€ dans le cadre du Pass Accession Toulousain et du dispositif Instal Toit), plus de 0,4 M€ pour les restaurants seniors ainsi que la continuité des réalisations de jardins partagés pour plus de 0,2 M€ en 2022 ;
 - o **1,4 M€ sont dédiés à la politique petite enfance** principalement aux travaux d'investissements courants de rénovation, de mise en conformité du patrimoine ainsi qu'à la fourniture et au renouvellement du mobilier de puériculture ;
 - o **2,59 M€ d'investissements ont été réalisés en matière d'action socio-culturelle** (dont l'aménagement de la salle de danse Gonin), **d'enfance et loisirs, de règlementation et d'hygiène ;**

- **11,4 M€ d'investissements concernent le « développement durable et la nature en ville », pour un taux de réalisation par rapport au scénario de référence PPI de 11,86 %.**
 - o **4,8 M€ pour les espaces verts** dont 2 M€ pour les travaux de végétalisation (jardin du Barry, Reynerie), 1,2 M€ pour les aires de jeux, 0,46 M€ pour les travaux sur les fontaines et l'achat de matériels, 0,45 M€ pour le patrimoine arboré, 0,18 M€ pour les bassins, plans d'eau, et 0,47 M€ pour les parcs ;
 - o 0,62 M€ pour l'environnement dont 0,43 M€ pour le plan 100 000 Arbres ;
 - o 1,7 M€ pour le parc auto qui poursuit le renouvellement des véhicules afin de respecter l'évolution des réglementations (loi sur la transition énergétique) et la mise en place d'une Zone à Faible Emission sur Toulouse ;
 - o L'immobilier à travers l'installation des leds dans les écoles et les travaux courants d'économies d'énergie ont un niveau de réalisation de près de 4 M€ en 2022 ;
 - o L'effort en matière de développement durable concerne également les installations sportives notamment avec le déploiement de leds (2,4 M€) ;
- **Les investissements liés au « rayonnement municipal et modernisation » sont de 35,5 M€.** Ils représentent 12,65 % de la PPI délibérée ;
 - o **L'entretien du patrimoine municipal et son accessibilité représentent plus de 12,8 M€** dont 5,9 M€ au titre des programmes annuels (rénovation et entretien des bâtiments, mise en conformité des bâtiments, entretien du parc ascenseurs...), près de 4 M€ liés aux travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP. Les 2,9 M€ restants concernent les travaux sur l'hôtel de Ville (façades et salles d'apparat pour 1,4 M€), les travaux dans le cadre du schéma directeur (0,5 M€), les travaux dans le cadre du regroupement des réserves des musées...
 - o **7,2 M€ concernent des opérations d'aménagement** dont 2,2 M€ pour les travaux de la chapelle Saint Joseph, 1,5 M€ d'acquisitions foncières à la Cartoucherie, 0,8 M€ dans le cadre du plan ravalement façades, 0,5 M€ pour le plan patrimoine (église Notre Dame du Taur, couvent des Jacobins) ;
 - o **8,6 M€ de réalisations pour le numérique**, 3,4 M€ pour les projets divers, 1,4 M€ pour le socle équipements utilisateurs, 0,744 M€ pour le socle numérique, 0,563 M€ pour le raccordement dans les écoles, 0,542 M€ pour les infrastructures numériques, 0,488 M€ pour le projet SI police, 0,477 M€ pour la transition digitale, 0,435 M€ pour le socle équipements logiciels, 0,310 M€ pour le schéma directeur numérique, 0,261 M€ pour le projet Parsifal ;
 - o **5,8 M€ pour les équipements culturels** dont 4,5 M€ pour les investissements courants (dont acquisition, entretien, rénovation pour la lecture publique, pour les archives), ainsi que 0,55 M€ relatifs aux travaux de la Basilique St Sernin ;
 - o 1 M€ de dépenses réalisées au titre des investissements courants pour les directions de la communication, des ressources humaines, de la cuisine centrale, de la commande publique et des moyens généraux.

en M€	Cadrage PPI	Total réalisé 2022	Exécution cumulée 2021- 2022	% de réalisé 2022	% Exécution cumulée 2021- 2022
SECURITE ET TRANQUILITE	72,86	23,30	30,51	31,99%	41,88%
Sécurité	41,71	18,08	20,01	43,35%	47,98%
Eclairage public	21,27	4,69	8,14	22,04%	38,29%
Mobilités Gestion Réseaux	6,45	0,42	1,76	6,49%	27,30%
Petite Enfance (Plan Particulier de Mise en Sureté)	0,93	0,00	0,48	0,21%	52,23%
Education (plan de sûreté)	2,50	0,09	0,09	3,80%	3,80%
Coordination Performance	0,00	0,02	0,02		
VIE DE QUARTIER ET PROXIMITE	494,11	62,71	110,38	12,69%	22,34%
Education	285,69	47,12	75,05	16,49%	26,27%
Sports	62,30	3,82	13,19	6,13%	21,17%
Aménagement (équipements mutualisés)	23,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Direction Action Territoriale	55,43	5,58	10,75	10,06%	19,39%
Solidarités	28,74	2,14	4,28	7,45%	14,88%
Petite Enfance	19,97	1,47	2,84	7,34%	14,22%
Direction Animation Socio-culturelle	12,70	1,46	2,29	11,50%	18,02%
Enfance et Loisirs	3,76	0,43	1,00	11,47%	26,56%
Réglementation	1,64	0,43	0,59	26,35%	36,25%
Hygiène et santé	0,89	0,26	0,40	29,61%	45,07%
3 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET NATURE EN VILLE	96,20	11,41	19,72	11,86%	20,50%
Espaces verts	33,34	4,79	9,01	14,37%	27,04%
Environnement	16,85	0,62	0,99	3,65%	5,88%
Parc Margele	1,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Parc Auto	23,60	1,70	3,25	7,20%	13,77%
Immobilier (Leds dans les écoles)	8,08	2,38	3,52	29,42%	43,62%
Immobilier (travaux courants économies d'énergie)	11,93	1,53	2,51	12,86%	21,08%
Sports (Leds pour les terrains)	1,40	0,39	0,43	27,74%	30,53%
4 – RAYONNEMENT MUNICIPAL ET MODERNISATION	280,86	35,54	80,55	12,65%	28,68%
Immobilier	90,52	12,83	28,49	14,17%	31,47%
Aménagement	58,71	7,20	16,56	12,27%	28,22%
Numérique	69,95	8,63	21,10	12,34%	30,16%
Culture	54,12	5,87	11,88	10,85%	21,96%
Communication	1,44	0,35	0,46	24,37%	31,84%
Ressources Humaines	1,34	0,18	0,36	13,17%	26,72%
Cuisine centrale	1,65	0,11	0,57	6,43%	34,69%
Commande publique	0,60	0,08	0,13	13,09%	22,49%
Moyens Généraux	2,52	0,29	0,64	11,41%	25,24%
Participations au capital	0,00	0,00	0,36	-	-
TOTAL	944,04	132,96	241,17	14,08 %	25,55 %

B. Le financement de l'investissement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	96,27	121,45	79,05	83,67	83,27	-0,5%	-0,40
Epargne nette	55,58	61,67	37,73	46,11	50,55	9,6%	4,44
FCTVA	14,97	25,52	17,93	15,53	12,87	-17,2%	-2,67
Taxe d'aménagement	0,00	10,16	2,28	0,91	1,14	24,3%	0,22
Subventions d'investissement reçues	9,76	6,93	9,76	13,92	10,69	-23,2%	-3,22
Produits des cessions d'immobilisations	12,32	13,96	8,51	3,72	5,71	53,6%	1,99
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,17	0,04	0,21	405,6%	0,17
Autres recettes d'investissement	3,64	3,22	2,66	3,44	2,11	-38,8%	-1,34
Emprunt nouveau	30,12	20,02	60,11	40,02	34,14	-14,7%	-5,88
Recettes d'investissement (y.c. produits de cessions)	126,39	141,47	139,16	123,69	117,42	-5,1%	-6,28

En 2022, la Mairie de Toulouse a financé son programme d'investissement avec :

- de l'autofinancement / épargne nette à hauteur de 50,55 M€, en hausse de 9,6 % par rapport à 2021 ;
- des recettes propres d'investissement, pour 32,72 M€ ;
- des emprunts nouveaux, pour 34,14 M€.

1. Les recettes d'investissement

a) FCTVA et divers : 12,87 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 12,87 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1.

Le niveau de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue en 2022 s'élève à 1,14 M€ en progression de 24,3% par rapport à l'année 2021 qui avait été marquée par la crise sanitaire et la baisse en conséquence des autorisations d'urbanisme.

b) Les subventions : 10,69 M€

La Mairie de Toulouse a perçu 10,69 M€ en 2022 de subventions. Les principaux financeurs sont l'Etat avec 4,5 M€, la CAF pour 1,67 M€, la Région avec 3,5 M€ et enfin le Département pour 0,67 M€.

Elles concernent principalement les secteurs suivants :

- L'Education : 3,16 M€ se répartissant comme suit :
 - L'Etat-DSIL : 0,15 M€ pour le groupe scolaire Saliège, 0,25 M€ pour le groupe scolaire La Barigoude, 0,33 M€ pour le groupe scolaire Olympe de Gouges, 0,13 M€ pour la mise en accessibilité et sécurité du groupe scolaire Cuvier
 - CAF : 0,75 M€ pour les travaux sur les Centre de Loisirs Associés à l'Enfance (CLAE)
 - Le CD31 : 0,6 M€ pour la construction du groupe scolaire La Barigoude avec le Conseil Départemental 31 ;
 - FEDER REACT EU : 0,70 M€ pour le plan numérique dans les écoles
- Le Social : 0,23 M€
 - ETAT : 0,046 M€ pour l'extension des jardins partagés Acacias et la butte du bonheur des Ortaliers, et 0,13 M€ pour l'équipement d'un camion food truck au sein d'un espace partagé.

- CAF : 0,05 M€ pour la rénovation des centre sociaux Bellefontaine et Jolimont
- La Petite Enfance : 0,65 M€
 - CAF : 0,65 M€ pour les travaux sur les multi accueils et les crèches.
- Le Sport : 1,99 M€
 - Etat-DSIL : 0,24 M€ pour la rénovation de la piscine Pech David
 - Etat - Agence nationale du sport (ANS) : 0,33 M€ pour la piscine Toulouse Lautrec et Pech David.
 - FEDER : 1,3 M€ pour la réhabilitation de la piscine Alban Minville et le local sportif à Empalot.
- Les projets d'aménagement : 0,6 M€
 - Région – CTO : 0,46 M€ pour la rénovation de la chapelle Saint Joseph et 0,14 M€ pour la rénovation de l'accessibilité du Marché Victor Hugo
- L'Energie : 0,98 M€
 - Etat – DSIL : 0,28 M€ pour la rénovation des huit chaufferies et 0,7 M€ pour les leds dans les écoles.
- La politique de la ville : 0,83 M€ :
 - L'Etat-DSIL : 0,27 M€ pour l'équipement associatif Oz'iris
 - L'Etat- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 0,14 M€ pour la réhabilitation du château de la Reynerie.
 - La Région au titre du Contrat Territorial Unique (CTO) 0,19 M€ pour la création d'un équipement de quartier îlot 8 à la Reynerie
 - FEDER : 0,23 M€ pour la salle de sport et le nouvel équipement aux Maraîchers dans le quartier des Izards.
- La Culture : 0,85 M€ :
 - l'Etat-DSIL : 0,11 M€ pour la réhabilitation de la maison Giscard
 - l'Etat-DRAC : 0,35 M€ pour les travaux de restauration des verrières hautes et basses du musée des Augustins
 - Région-CTO : 0,39 M€ pour la réhabilitation du Castelet conception muséographique et scénographique.
- Le Numérique : ETAT-DINIM : 0,2 M€ pour Montoulouse, portail de Gestion de la Relation Usager (GRU) des démarches en ligne
- La Sécurité : 0,56 M€ ETAT-FIPD : 0,2 M€ pour la vidéoprotection et les caméras de vidéosurveillance pour l'année 2021 et 0,36 M€ au titre de l'année 2022.

c) Les cessions d'immobilisations : 5,71 M€

Les principales cessions de l'exercice concernent :

- la vente à Toulouse Métropole de parcelles (2 ha) nécessaires à la création du futur Centre Technique d'Atlanta qui regroupera différents services métropolitains pour un montant de 3,56 M€,

- la vente d'un terrain situé 43 rue Achille Viadieu à la société Bouygues Immobilier pour la réalisation d'un immeuble de 10 logements seniors et un espace intergénérationnel en rez-de-chaussée pour 0,67 M€,
- dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire primaire (8 classes) par le Diocèse, l'Association Immobilière Sainte Anne a acquis, pour 0,38 M€, 3 parcelles situées 71 chemin des Izards,
- la vente de parcelles (1,23 ha) situées avenue de Gameville/chemin de Cayras à Toulouse Métropole pour la construction du crématorium de la Marcaisbonne, pour 0,35 M€,
- dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Borderouge, la Mairie de Toulouse a cédé à OPPIDEA 4 parcelles situées Rue Edmond Rostand pour une surface de 1,14 ha au prix de 0,34 M€.

d) Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 0,21 M€

En 2022, les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse sont intervenus pour éliminer les encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène. Ces interventions ont été refacturées aux tiers concernés pour 0,06 M€.

Le remboursement des travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre de l'opération de 3^{ème} ligne de métro s'élève à 0,15 M€.

e) L'épargne nette : 50,55 M€

L'épargne nette correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement du capital de la dette. Elle représente 7,76 % des recettes réelles de fonctionnement. Après la forte baisse (près de 40%) en 2020 du fait principal de la crise sanitaire et une reconstitution progressive sur les années 2021 (+22,2%) et 2022 (+9,6%), le montant de l'épargne nette atteint 50,55 M€.

2. L'emprunt

Le montant des emprunts nouveaux contractés par la Mairie de Toulouse pour financer l'investissement s'élève à 34,14 M€ pour l'exercice 2022.

V. L'endettement

A. Evolution de l'encours

Un encours de dette en progression en 2022

L'encours de dette de la Mairie de Toulouse au 31 décembre 2022 atteignait 236,14 M€, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice 2021 (+ 15,54 M€).

Il a été impacté par les mouvements suivants :

- Amortissement annuel du capital à hauteur de 18,56 M€,
- Mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant total de 34,11 M€.

Un coût moyen de la dette faible

L'année 2022 a été marquée par le changement de politique monétaire opérée par la banque centrale européenne après des années de politique ultra-accommodante, pour tenter de juguler une inflation en forte hausse en 2022. Ce contexte inflationniste, résultant principalement en 2022 des tensions sur les prix de l'énergie post covid, exacerbées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, a mis fin à des années de conditions de financement très favorables.

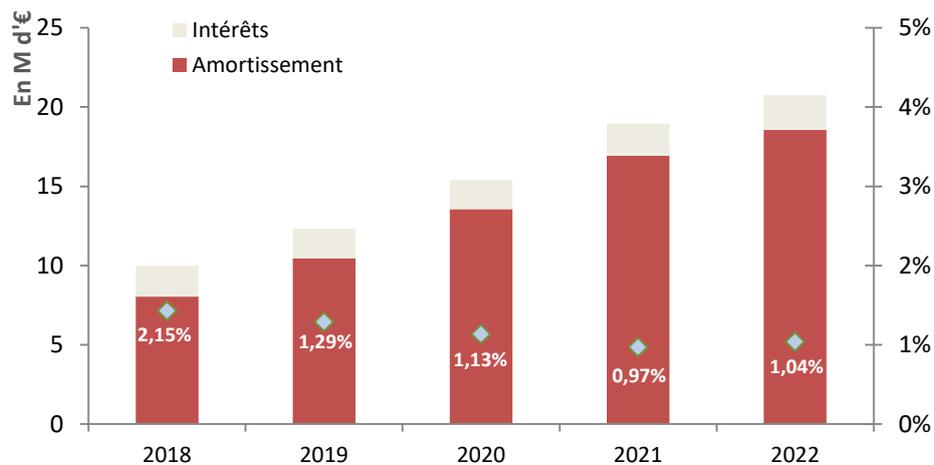
L'environnement des taux haussier en 2022 a conduit à une offre limitée de prêts à taux fixe par les banques qui ont été contraintes par les niveaux de taux d'usure qui augmentaient moins rapidement que les marchés. La Mairie de Toulouse n'a pas subi cette situation en 2022 puisque plusieurs des emprunts mobilisés ont été signés en 2020 et 2021. Par ailleurs, la hausse des taux interbancaires a eu pour conséquence d'augmenter la charge d'intérêt des emprunts à taux variables déjà souscrits par la Mairie de Toulouse.

Le taux moyen a donc légèrement augmenté à 1,04 % contre 0,97 % en 2021.

Une annuité qui progresse avec l'encours

Malgré une hausse des frais financiers et des amortissements annuels, l'annuité ne progresse que légèrement en 2022. En effet, avec une augmentation de 9 % par rapport à 2021, la dynamique est moins forte que les années précédentes. Cela s'explique par une mobilisation d'emprunts moins importante qu'en 2020 et 2019 afin de stabiliser le fonds de roulement de la Mairie de Toulouse.

Evolution de l'annuité

Une dette sécurisée

L'encours de dette de la collectivité est composé à 100 % de contrats classés A1, soit le niveau le plus sûr de la charte Gissler.

Les emprunts à taux fixe voient leur part augmenter en 2022 suite à la mobilisation de deux contrats de ce type auprès du Crédit coopératif et du Crédit foncier (75 % contre 73 % en 2021).

Caractéristique de la dette au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette*	141 443 611,48	150 981 280,25	197 513 287,06	220 581 673,24	236 137 545,29
Taux moyen	1,43 %	1,29 %	1,13 %	0,97 %	1,04 %
Durée de vie moyenne	8 ans et 3 mois	7 ans et 5 mois	7 ans et 4 mois	7 ans et 5 mois	7 ans et 5 mois

*hors dépôts et cautionnements

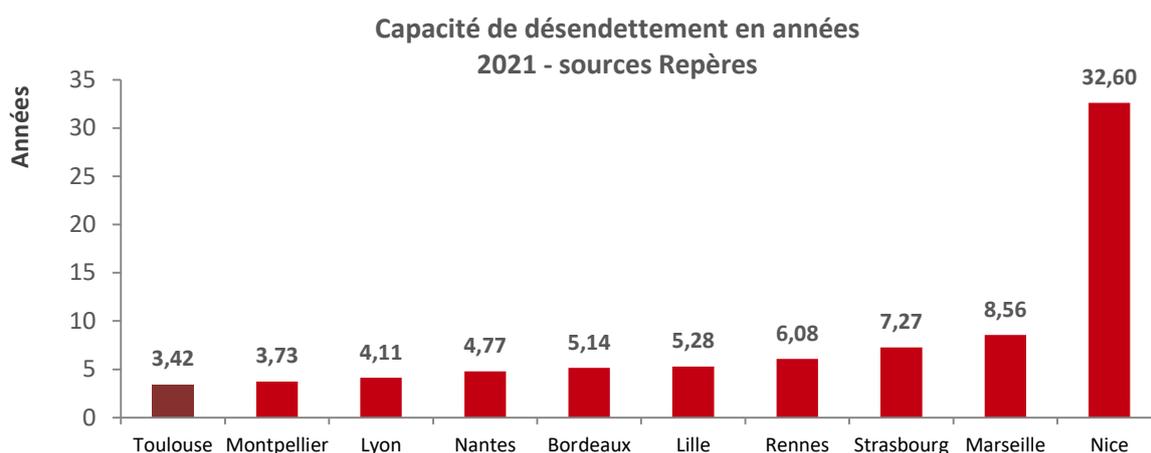
B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2022, **la capacité de désendettement de la mairie de Toulouse est en légère baisse par rapport à 2021 se situant autour de 3,46 ans**. En effet, bien que le niveau d'endettement ait augmenté, l'épargne brute s'est améliorée par rapport à l'année précédente grâce à des recettes fiscales dynamiques.

La collectivité se maintient ainsi largement en deçà du seuil d'alerte de 12 ans et du seuil d'insolvabilité de 15 ans.

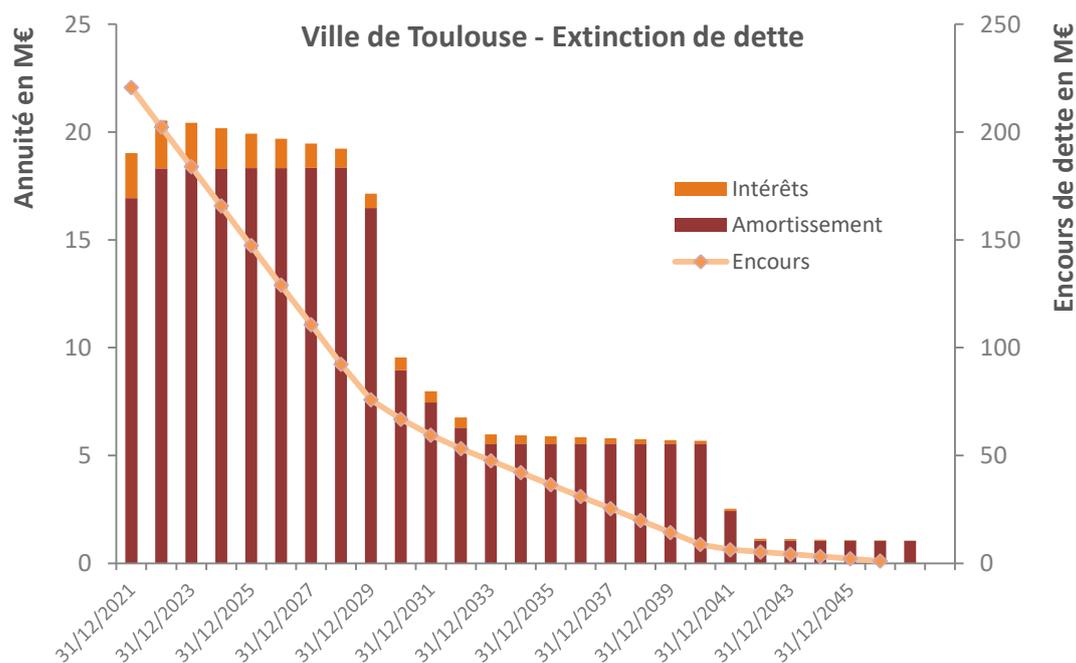
En comparaison avec les niveaux des principales communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris), elle continuera à figurer parmi les moins endettées, tout comme en 2021 (dernières données comparables connues).



C. Extinction de l'encours de dette

L'extinction de l'encours de dette révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées.

Outre l'augmentation de l'encours en 2022, qui entraîne une augmentation des remboursements avec un an de décalage, donc en 2023, un autre palier se dessine nettement en 2030, qui tient au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.



VI. Conclusion

Le compte financier unique 2022 traduit la volonté de la Mairie de Toulouse d'accompagner la modernisation publique en adoptant une comptabilité unifiée entre l'ordonnateur et le comptable.

2022 est une année de retour à une situation sanitaire et sociale, et donc financière, plus stable compte tenu de la fin de la pandémie.

C'est enfin l'entrée dans une nouvelle conjoncture économique et financière marquée par le retour de l'inflation et la remontée des taux d'intérêt qui impliquera, dans les années à venir, de poursuivre les efforts de gestion pour permettre d'accompagner le développement du territoire toulousain sur le long terme et de mettre en œuvre le projet municipal.

2022

Rapport
du compte
financier unique

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Délibération**

Numéro attribué à l'acte : 23-0170

N° de passage en séance : 5.1

Objet de l'acte : Compte financier unique 2022 - Budget principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 30 juin 2023

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 06/07/2023

Date de réception en Préfecture : 06/07/2023

- Document à conserver avec l'original de l'acte -